

# Genève & région

Franc-tireur du cinéma local,  
Kevin Haefelin dégaîne

Page 26

Elle en a trop dit:  
une pédiatre condamnée

Page 24



OLIVIER VOGELSANG

## Tribunal des prud'hommes

# Un prêtre obtient réparation de l'Eglise catholique

Pour les juges, elle n'a pas protégé l'un de ses prêtres soupçonné d'attouchements

Catherine Focas et Fedele Mendicino

L'affaire avait défrayé la chronique en 2008. Un prêtre de la communauté de Saint-Jean était soupçonné d'attouchements sexuels sur deux jeunes femmes. Suite au scandale, le religieux avait été licencié et excommunié. Les membres de la communauté avaient dû quitter Genève et l'église Saint-François-de-Sales, à Plainpalais.

Aujourd'hui, ce prêtre est sur la voie de la réhabilitation. Non seulement son excommunication a été annulée par la Congrégation de la doctrine de la foi dans un décret du 13 décembre 2012 approuvé par le pape Benoît XVI. Mais le Tribunal des prud'hommes vient aussi de lui donner en grande partie raison.

### Aucun soutien

Certes, son licenciement à l'époque ne peut pas être considéré comme abusif puisqu'il ne l'a pas contesté dans les délais. Mais alors qu'il était la cible de toutes les attaques, l'Eglise catholique romaine de Genève ne l'a pas protégé. Elle est donc condamnée à lui verser un franc symbolique à titre de tort moral.

L'arrêt des Prud'hommes, que la Tribune de Genève s'est procuré, a été rendu mercredi, jour de l'avènement du pape François. On y lit que «l'Eglise catholique romaine n'a rien fait pour protéger la personnalité du prêtre lorsque sa réputation a été ternie, que ce soit par les communiqués de presse de l'Eglise ou la presse. Elle



Le prêtre officiait dans l'église Saint-François-de-Sales à Plainpalais. PATRICK GILLIERON LOPRENO

n'a à aucun moment apporté son soutien au prêtre, que ce soit publiquement ou simplement au sein de l'Eglise.»

Le tribunal ne reproche pas à l'Eglise d'avoir eu un «comportement actif» pour nuire au religieux mais de lui avoir fait du mal par sa passivité. «Elle se devait de réagir notamment pendant l'enquête pénale pour rappeler, d'abord, que tant que la justice pénale n'avait pas terminé son enquête il n'y avait pas de raison de

douter de l'intégrité du prêtre mis en cause et, ensuite, pour rappeler que la procédure pénale avait été classée.» Les juges considèrent également que l'Eglise ne «pouvait pas rester muette» lorsque la presse parlait de «pédophilie» alors que «cet élément était faux et l'amalgame inadmissible».

### Elles l'accusent

A l'époque, deux jeunes femmes avaient porté plainte pour attouchements sexuels et abus de dé-

tresse contre cet homme qu'elles considéraient comme leur père spirituel et chez qui elles allaient se confesser. L'homme d'Eglise mis en cause a toujours nié ces accusations. Les faits étant prescrits, la procédure pénale a été classée bien que le procureur indiquât dans sa décision qu'une infraction avait «bel et bien été commise». L'enquête canonique, elle, émettait des doutes non seulement sur l'attitude du prêtre mais aussi sur celle de la communauté.

Durant cette enquête-là, le religieux accusé n'a tout simplement jamais été entendu!

Aujourd'hui, l'homme qui vit en France est en voie de réhabilitation. «C'est une magnifique victoire pour mon client, pour sa communauté et pour toutes celles et ceux qui ont toujours cru en lui, note son avocat, Me Thomas Barth. Le tribunal a rendu une décision qui va faire date, l'Eglise ne pouvant désormais plus se comporter ainsi.»

«Réel souci de paix»

«Aucun comportement actif négatif n'est reproché à l'Eglise catholique romaine de Genève, estime aujourd'hui Me Christian Bruchez, avocat de cette Eglise. L'atteinte à la personnalité a été causée par la presse. Notre volonté était à l'époque de laisser la justice travailler. Nous allons examiner le jugement des Prud'hommes et les suites éventuelles que nous pourrions y donner.»

En 2008, dans plusieurs communiqués, la hiérarchie de l'Eglise catholique expliquait que c'était «dans un réel souci de paix» qu'elle avait demandé, le 1er juillet 2008, aux prêtres et aux paroissiens d'accepter le «retrait» de l'ensemble de la communauté de Saint-Jean. Trois jours plus tard, les évêques décidaient «par prudence pastorale et dans un souci de communion ecclésiale» le renouvellement des membres de cette communauté à Genève.

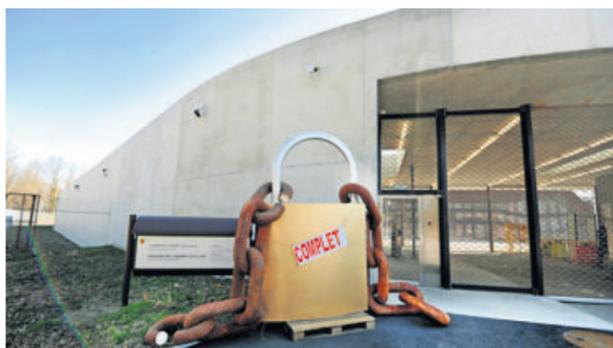
Le 10 juillet, l'Eglise catholique romaine de Genève écrivait au prêtre écarté en «prenant bonne note de sa réintégration dans sa congrégation en France pour la fin du mois d'août». Devant les Prud'hommes, l'Eglise affirme que cette lettre ne peut pas être assimilée à un licenciement. D'ailleurs, le prêtre ne l'avait pas contestée. Il avait déclaré se soumettre à la décision des évêques. Enfin, l'Eglise contestait avoir porté atteinte à la personnalité de son ex-employé. C.F./F.M.

## Les gardiens de prison vont débrayer: une première

Quelque 180 agents réunis mercredi soir ont dénoncé leurs conditions de travail liées à la surpopulation

C'est la première fois que les gardiens de Champ-Dollon vont débrayer. Ils prévoient prochainement de cesser le travail durant une demi-heure au sein de la prison, pendant que des collègues en congé se rassembleront à l'entrée. La décision a été prise mercredi soir à l'unanimité, moins trois absentes, lors d'une assemblée générale extraordinaire de leur syndicat, réunissant 60% des gardiens.

A l'origine du ras-le-bol: la surpopulation, qui repart à la hausse depuis ces derniers mois.



Ce symbole trône depuis hier à l'entrée de Champ-Dollon. L. GUIRAUD

Que revendique l'Union du personnel du corps de police? «On ne peut pas demander de moins arrêter, explique son président, Chris-

tian Antoniotti. Mais il faut savoir que la surpopulation carcérale croissante découle d'une décision politique du conseiller d'Etat

Pierre Maudet, qui a voulu aller trop vite sans avoir les structures nécessaires. A lui maintenant de trouver rapidement des solutions politiques.»

Au Département de la sécurité (DS), on croise les doigts pour que le budget soit adopté, ce qui permettrait d'engager une soixantaine de personnes, dont une quarantaine de gardiens. On essaie aussi de trouver des solutions logistiques à l'intérieur de la prison. Le DS «comprend le mécontentement des gardiens» mais relève ce paradoxe: «L'UPCP demande de revaloriser l'action de la police tout en regrettant son efficacité.»

Sophie Roselli

Lire aussi en page 23

PUBLICITÉ

Tribune de Genève

Partenaire média

9<sup>e</sup>

# FestiChoc

-VERSOIX-

festivalduchocolat.ch

16 & 17 MARS 2013